



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

MAI 2022

Commémoration du 8 Mai

L'union nationale des anciens combattants et la municipalité de Rébenacq vous convient à la cérémonie de commémoration du 8 mai. Elle sera célébrée devant le Monument aux morts à 11h30. Toute la population est invitée à participer à ce moment de solidarité entre générations. À la suite de cette cérémonie, vous êtes conviés à un apéritif, offert par la municipalité, dans la salle du bas de la mairie.

Extinction de l'éclairage public



À partir du **1^{er} juin 2022**, le village de Rébenacq éteindra l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin.

Suite à une étude réalisée par le S.D.E.P.A (Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques) ainsi qu'un sondage effectué auprès des habitants, la décision a été prise lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2021. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre les nuisances lumineuses.

Carte électorale et adresse postale

Des électeurs nous ont interpellés car l'adresse indiquée sur leur carte électorale est erronée. Pour information, le changement d'adresse n'est pas automatique, c'est une démarche personnelle. Pour cela il convient de passer en venir en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Spectacle du groupe GALAXY à la salle Palisses

Le groupe GALAXY se produira à Rébenacq le **vendredi 13 mai à 21h** afin de préparer la saison estivale.

Rappel horaires de tonte

Les jours ouvrables :
8h30-12h et 14h-19h30

Samedis :
9h-12h et 15h-19h

Dimanches et jours fériés :
10h-12h

Ramassage des ordures

Déchets ménagers :
tous les vendredis

Tri sélectifs :

vendredis 06 et 20 Mai



Félicitations !!!

La Médaille d'Argent Jeunesse et Sport a été remise par M. Le Préfet à **Jeanne et Jean-Paul Valois**, en raison de leur engagement dans la vie associative.



Nous leur adressons à nouveau nos sincères félicitations et les remercions au nom de la municipalité pour leur participation à la vie et à la mémoire du village.

Anniversaires des aînés

Au mois d'avril, nous avons souhaité l'anniversaire de Anna Peyrouet. Elle a fêté ses 99 ans cette année ! C'est la doyenne du village. Encore un joyeux anniversaire à elle !

BUDGET DE LA COMMUNE

1. Compte Administratif Commune 2021 :

- Section fonctionnement :

DÉPENSES			RECETTES		
Poste	Réalisations	% du total	Poste	Réalisations	% du total
Dépenses courantes (carburant, fournitures, bâtiment, cérémonies, transport scolaire...)	164 123,42	15,11 %	Carrière, cantine, garderie et autres	128 505,79	10,84 %
Charges de personnel	214 182,28	19,72 %	Impôts	328 826,40 €	27,73 %
Participation syndicats, subventions et divers	46 272,70€	4,26 %	Dotations, subventions et participations	111 137,81 €	9,37 %
Intérêts d'emprunts	7 317,58 €	0,67 %	Autres produits (Locations...)	47 016,78 €	3,96 %
Charges exceptionnelles	1144,65 €	0,11 %	Produits financiers et exceptionnels	4937,70€	0,42 %
Atténuation de produits	14 809, 00 €	1,36 %	Atténuation de charges	6 681,93 €	0,56 %
Opérations comptables	15 650,46 €	1,44 %	Opérations comptables	9 674,68€	0,82 %
Virement à la section d'investissement	622 536,00 €	57,32 %	Résultat reporté de N-1	549 202,51 €	46,31 %
Total dépenses	1 086 036,09 €	100%	Total recettes	1 185 983,60 €	100%

- Section investissement : travaux réalisés en 2021 :

- Travaux de voirie : route de Bosdarros, chemin de Barbet, chemin derrière le Pic, chemin Sallenave, chemin Barbet (subventionnés par le département)
- Travaux de busage et de pluvial sur la route de Bosdarros et le chemin de la Garenne
- Travaux d'éclairage public au centre et à l'entrée du village
- Acquisition d'un aspirateur à feuilles sur remorque.

- Acquisition de nouveaux bancs pour le terrain de football
- Les schémas directeurs d'eaux pluviales et d'assainissement ont été annexés au PLU
- L'élaboration du DECI est avancée
- Les sanitaires de la salle des aînés ont été rendus accessibles.

Le montant des dépenses de la section investissement est de 248 721,64 €.
Le montant des recettes de la section investissement est de 73 257,81€.

2. Compte Administratif Assainissement 2021 :

Pour l'année 2021, en dehors des charges de fonctionnement courantes relatives à l'assainissement, la commune a dû faire face à la réparation de deux biodisques qui seront comptabilisés en 2022. Les recettes restent stables.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement est de 40 706,79€.
Le montant des recettes de la section fonctionnement est de 78 364,73€.

Le montant des dépenses de la section investissement est de 16 391,68€.
Le montant des recettes de la section investissement est de 51 349,19€.

3. Budget primitif de la commune 2022:

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Prévisions	% du total	Poste	Prévisions	% du total
Dépenses courantes (carburant, fournitures, bâtiment, cérémonies, transport scolaire...)	189 578€	17,61 %	Carrière, cantine, garderie et autres	131 433 €	12,21 %
Charges de personnel	253 149 €	23,51 %	Impôts	329 908€	30,64 %
Participation syndicats, subventions et divers	63 389€	5,89 %	Dotations, subventions et participations	110 593 €	10,27 %
Charges financières	6000 €	0,56 %	Autres produits (Locations...)	49 910 €	4,64 %
Charges exceptionnelles Dotations, provisions	2 400 €	0,22 %	Produits financiers	13 €	0,001 %
Dépenses imprévues	23 226€	2,16 %	Atténuation de charges	5 000 €	0,46 %
Atténuation de produits	15 000 €	1,39 %	Produits exceptionnels	0	0 %
Opérations comptables (dont virement à la section d'investissement)	523 963 €	48,66 %	Résultat reporté	449 848€	41,78 %
Total dépenses	1 076 705 €	100 %	Total recettes	1 076 705 €	100 %

- **Impôts et taxes :**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières cette année. Ils n'ont pas été augmentés depuis 2018.

Cette année, l'effet du coefficient correcteur qui ajuste la compensation de la taxe d'habitation par un versement ou une contribution pour la commune, c'est un versement de 55 371€ qui est prévu en 2022.

C'est pourquoi, les taux des taxes foncières sont en 2022 :

- . Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties est de 20,94%
- . Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 39.50%

- **Subventions aux associations:**

Les demandes de subventions ont été reconduites en 2022 pour les associations qui ont déposé leur dossier complet en mairie.

- **Section investissement : travaux prévus en 2022**

Les principaux postes d'investissement prévus sont les suivants :

- Travaux de voirie, eaux pluviales, éclairage public,
- Acquisition de matériel pour les différents services communaux (école, technique et mairie)
- Continuité du Plan Communal de Sauvegarde
- Continuité de la mise en accessibilité des bâtiments publics
- Travaux relatifs à la phase 3 de l'école concernant la restauration
- Extension de la couverture du parvis de la Mairie
- Études relatives aux travaux de lourdes réparations à l'Église
- Démolition du bâtiment Pignard

Le budget de la section investissement s'équilibre à 1 888 664€.

Le budget primitif 2022 de la commune est adopté à l'unanimité.

4. Budget d'assainissement :

Pour l'année 2022, le budget est équilibré grâce à l'excédent reporté des années précédentes.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas modifier les termes de la redevance d'assainissement. Depuis 2013, ceux-ci ont baissé en 2016 et en 2021.

Pour l'année 2022, les termes resteront :

Terme fixe : 35€

Terme variable : 1,10€

Les travaux prévus cette année sont la réparation des biodisques, les prescriptions des schémas directeurs, la mise en place d'une potence au poste de relevage route de Pau et le Plan Urbain Partenarial.

Dans ces conditions, le budget s'équilibre à :

- 87 437 € pour la section de fonctionnement (charges et recettes courantes)
- 177 411 € en section d'investissement. (travaux de réparations des biodisques, suivi du schéma directeur, potence poste de relevage, Plan Urbain Partenarial)

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 Assainissement.